



Saison
2024-2025

TARIFS ET DOSSIER D'INSCRIPTION

Club d'escrime La Riposte de Tassin

Boîte associative n°16
avenue Général Leclerc

69160- Tassin la Demi-Lune
Tél. 06.13.61.01.09

E-mail : tassin.lariposte@gmail.com



TARIFS DE LA SAISON 2024-2025

Les tarifs indiqués s'appliquent à compter du 1er septembre 2024. 35 semaines de cours sont assurées dans l'année. Nos tarifs incluent et ouvrent droit à :

- Les frais de licence et d'assurance renforcée (Option +) à la Fédération Française d'Escrime (FFE);
- La participation à **un cours par semaine** dans sa catégorie d'âge.



366 €

soit 10 € par cours

Moins de 7 ans

396 €

soit 11 € par cours

De 9 à 20 ans

416 €

soit 12 € par cours

A partir de 20 ans

200 €

soit 6 € par cours

Handi-escrime

(*) Tarifs sans les options éventuelles : 2^{ème} cours, ...

Réduction pour inscriptions multiples : à partir de deux inscriptions, une famille se voit octroyer une réduction de 10% sur le montant total de l'inscription (hors licence, assurance, options et frais de dossier).

Facilités de paiement et partenariats

Des facilités de paiement peuvent vous être accordées. Merci de dater vos chèques du jour de l'inscription et d'indiquer au verso la date d'encaissement souhaitée pour chacun.

Vous pouvez également régler tout ou partie de votre cotisation via :

- Chèques vacances, chèques Famille (mairie de Tassin), coupons sport.
- Pass Région (Conseil Régional) - Indiquer sur la fiche d'inscription nom, prénom, adresse et numéro de carte.
- Pass'Sport (Allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive éligible)
- Comités d'entreprise : nous vous éditons sur demande une facture pour obtenir une prise en charge de votre CE.

HORAIRES ET INFORMATIONS PRATIQUES

Les cours pour les enfants âgés de moins de 9 ans (Nés après 2016- M7 & M9) ont lieu les :

- Lundis de 17h à 18h
- Mercredis de 16h à 17h
- Vendredis de 17h à 18h

Les cours pour les enfants âgés de 9 à 11 ans (Nés en 2014 ou 2015 - M11) ont lieu les :

- Lundis de 18h à 19h
- Mercredis de 17h à 18h (tireurs confirmés)
- Vendredi de 18h à 19h

Les cours pour les enfants âgés de 11 à 13 ans (Nés en 2012 ou 2013 - M13) ont lieu les :

- Lundis de 18h à 19h
- Mercredis de 17h à 18h
- Vendredis de 19h à 20h

Les cours pour les enfants âgés de 13 à 17 ans (Né entre 2008 ou 2011 - M15/M17) ont lieu les :

- Mardis de 20h à 21h
- Vendredis de 20h à 21h

Les cours pour les adultes et jeunes de plus de 17 ans (Nés en 2007 ou avant) ont lieu les :

- Mardis de 20h à 22h
- Vendredis de 20h à 22h

Les horaires des cours sont susceptibles d'évoluer à la rentrée en fonction du nombre d'inscrits dans chaque catégorie.

L'horaire handisport sera fixé soit le mardi soit le vendredi.

- **Reprise des cours : Lundi 9 septembre 2024**
- **La salle d'armes :** Gymnase des Genêtières, 1 avenue des Cosmos 69160 Tassin
- **Les armes pratiquées au club :** fleuret puis l'épée à partir de 9 ans (Pas de Sabre).

Le matériel et les équipements prêtés par le club lors des séances doivent être rendus en bon état. En cas de retour endommagé ou brisé, les réparations ou le remplacement seront à la charge du licencié. **Il est demandé à chaque tireur de faire l'acquisition de son gant et de son fil de corps.**

Pour des raisons de sécurité les parents doivent impérativement s'assurer de la présence du Maître d'Armes avant de laisser les enfants à la salle d'armes. Ils doivent également venir les chercher à la salle d'armes dès la fin des entrainements.

En aucun cas le Club de la Riposte ne pourra être tenu pour responsable d'enfants qui n'auraient pas été confiés directement au maître d'armes (rubrique à compléter dans le dossier d'inscription).

Bulletin d'adhésion

Pour des questions de lisibilité, merci de remplir ce document en lettres majuscules

Numéro de licence (Saison précédente) :

Nom d'Usage : **Nom de Naissance** :

Prénom : Nationalité :

Date de naissance :/...../ **Lieu de Naissance (CP/Ville)** :

Fille Garçon Femme Homme

Adresse :

Téléphone : E-mail :@.....

Responsable Légal :

Latéralité : Droitier Gaucher N° de PASS Région & Code utilisation

CATEGORIE	Cotisation	Licence FFE	SOUS-TOTAL	2 ^{ème} cours/semaine
Né en 2018 ou 2019 (M7)	333,50 €	32,50 €	366 €	+45 €
Né en 2016 ou 2017 (M9)	343,50 €	52,50 €	396 €	+45 €
Né en 2014 ou 2015 (M11)	329 €	67 €	396 €	+45 €
Né en 2012 ou 2013 (M13)	329 €	67 €	396 €	+45 €
Né en 2010 ou 2011 (M15)	329 €	67 €	396 €	+45 €
Né en 2008 ou 2009 (M17)	329 €	67 €	396 €	+45 €
Né entre 2005 et 2007 (M20)	329 €	67 €	396 €	+45 €
Né en 2004 ou avant	349 €	67 €	416 €	+45 €
Handisport	183 €	67 €	250 €	-N.A.-
FRAIS DE DOSSIER (par famille)	+15€			
<i>T-shirt Club (disponible pour les adhésions en Ligne)</i>	<i>(disponible sur notre site)</i>			
TOTAL				

Par la présente j'adhère au club et joins le règlement de la cotisation annuelle à laquelle s'ajoute les tarifs des éventuelles options et les **15€ de frais de dossier** (obligatoire par famille) soit :

..... EUROS via Chèque(s) (dans la limite de 3 chèques) de€

Le : / /20

SIGNATURE

ACCOMPAGNEMENT, DROITS A L'IMAGE & RGPD

1/ ACCOMPAGNEMENT POUR LES MINEURS

J'autorise mon enfant à faire seul les trajets aller/retours pour se rendre au cours d'escrime.

J'accompagnerai mon enfant aux cours, le remettrai au Maître d'armes et reviendrai le chercher à la fin du cours.

En cas d'accident, j'autorise le Maître d'armes et/ou les responsables du club à prendre toutes les dispositions nécessaires permettant de préserver la santé de mon enfant (y compris en cas de besoin d'hospitalisation).

2/ DROITS A L'IMAGE

Je soussigné(e)

Titulaire de l'exercice de l'autorité parentale, autorise le Club la Riposte à prendre des photographies de mon enfant dans le cadre de la pratique de l'escrime, durant les entraînements ou les compétitions, et à les diffuser dans le cadre de la communication effectuée par le club : affichage dans les locaux, insertion sur le site internet du club, press-book, page Facebook/Instagram et tous moyens de communication ...

3/ Mention relative à la RGPD (protection des données personnelles)

Les données à caractère personnel, recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique, sous la responsabilité de la FFE suivant votre qualité de licencié. Ce traitement est destiné à la délivrance des licences et à toutes opérations, y compris de promotion, liées à l'organisation des compétitions dont elle a la charge, et peuvent être transmises à des outils numériques facilitant la vie du licencié dans le cadre de l'activité Escrime.

Conformément au Droit européen N° 2016/679, applicable depuis le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, et de rectification des données.

J'ai compris et j'accepte le partage des données dans le cadre strictement prévu par la loi.

Fait le

SIGNATURE

Contrôle d'honorabilité des encadrants (Éducateurs, Dirigeants, Arbitres,)

Par ailleurs, la licence me permet d'accéder aux fonctions de dirigeant, d'éducateur, et d'encadrant ayant des prérogatives d'organisation ou de responsabilité au sein de la structure, selon les articles L 212-1 et L.322-1 et donc interdites aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'un crime ou d'un délit visé à l'article L. 212-9 du code du sport et donc soumises au contrôle de l'honorabilité.

A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité pourront être transmis par la fédération aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué (interrogation automatique du FIJAIS).

En signant le présent document, j'ai compris et j'accepte la transmission des éléments sus mentionnés et ledit contrôle.

Fait à : Le :

Signature :

Règles pour les Certificats Médicaux

ATTESTATION SUR L'HONNEUR - QS SPORT

1/ Certificat Médical (Mineurs)

Afin de simplifier l'accès des enfants à la pratique sportive, le gouvernement met en place une attestation en remplacement du certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive des mineurs (arrêté du 7 mai 2021). **Document en fin de dossiers.**

Il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération.

Cette attestation de santé devra être signée par les personnes exerçant l'autorité parentale.

Celle-ci précise que l'enfant a bien répondu par la négative à l'ensemble des éléments du questionnaire de santé pour les mineurs.

Elle devra être présentée à l'association lors de la prise de licence et conservée par celle-ci.

La production du certificat médical demeure toutefois obligatoire lorsqu'au moins une des réponses au questionnaire de santé du mineur est OUI.

2/ Pour les personnes ayant déjà fourni un certificat médical de moins de 3 ans, merci de bien vouloir remplir le « questionnaire de Santé QS-SPORT », et fournir l'attestation signée si dessous.

3/ Dans les autres cas, merci de fournir le certificat médical joint. Votre certificat médical est valable 3 ans à compter de ce dernier.

Personne majeure

Je soussigné M/M^{me} _____ atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT, Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date _____ **et signature du sportif**

Pour les mineurs

Je soussigné M/M^{me} _____ en ma qualité de représentant légal de _____ atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date _____ **et signature du représentant légal**

CERTIFICAT MEDICAL - ENFANTS & adultes moins de 40 ans

Pratique de l'Escrime - Saison 2024-2025 - Certificats médicaux de non-contre-indication et de simple surclassement

Ces certificats sont des exemples de certificat médical type, utilisables en dehors des cas suivants (exigeant un formulaire spécifique) :

- Vétérans nés en 1986 et avant (Cf. page suivante)
- Demande de simple surclassement
- Demande de Double surclassement

Il devra être conservé par le club et établi par un médecin inscrit au Conseil de l'Ordre. Remplir chaque partie concernée complètement. La date, signature et cachet professionnel du praticien sont obligatoires (pour chaque partie concernée).

Certificat médical d'absence de contre-indication

Je soussigné(e),, docteur en médecine,

Certifie avoir examiné M,

Né(e) le / /, habitant à, et constaté que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition* dans sa catégorie.

Fait à le / /

Signature et cachet du médecin examinateur.

* Rayer la mention « en compétition » si cette pratique n'est pas autorisée.

Certificat médical d'absence de contre-indication et de Simple sur-classement (Jeunes nés entre 2005 et 2014 : M11 2^{ème} année à M20).

Il convient d'être vigilant avant d'accorder un sur-classement aux plus jeunes sportifs, qui pourraient être confrontés à des tireurs ayant 3 ans de plus qu'eux (dans un sport d'opposition où le développement physique est important).

Je soussigné(e),, docteur en médecine,

Certifie avoir examiné M,

Né(e) le / /, habitant à, et constaté que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition dans sa catégorie ainsi que dans la catégorie immédiatement supérieure à la sienne.

Fait à le / /

Signature et cachet du médecin examinateur.

Certificat médical de non-contre-indication spécifique à la catégorie vétéran

L'utilisation de ce formulaire est obligatoire pour les escrimeurs nés en 1986 et avant.

Ce certificat doit être établi par tout médecin, inscrit à l'Ordre des médecins.
Il devra être conservé par le club

L'escrime, qu'elle soit sportive ou artistique, est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition ou en spectacle.

Les escrimeurs « vétérans » (plus de 40 ans) peuvent concourir dans des compétitions d'escrime sportive « séniors » (avec des adultes de 20 ans) ou « vétérans » dans leur catégorie d'âge (par tranches de 10 ans).

Les assauts d'escrime sportive et les duels d'escrime artistique correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200/mn), particulièrement pour celles et ceux qui ont gardé « l'esprit de compétition » et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption.

Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense augmente après 40 ans. C'est pourquoi la visite médicale en vue de la rédaction du certificat de non contre-indication pour les escrimeurs vétérans nécessite un examen complet. Le médecin évaluera les examens complémentaires éventuellement nécessaires selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition. Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque. Le nombre minimum de deux facteurs de risque (en sus de l'âge) est habituellement retenu.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique de l'escrime. Je sollicite une licence vétéran.

Le tireur (NOM, Prénom)

Club : Date de naissance : / /

Niveau de compétitions pratiquées (le cas échéant) :

Fait le / / à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Certificat médical d'absence de contre-indication

Je soussigné(e),, docteur en médecine,

Certifie avoir examiné M

Né(e) le / ... /, habitant à, et constaté que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition* dans sa catégorie.

Fait à le / /

Signature et cachet du médecin examinateur.

* Rayer la mention « en compétition » si cette pratique n'est pas autorisée.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		
Si vous avez répondu NON à toutes les questions :		
Pas de certificat médical à fournir. Simplet atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.		
Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :		
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.		